

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, Frédéric Vincent, Président-Directeur Général de Nexans, société holding tête du Groupe, rend compte dans le présent rapport, joint au Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2009 :

- Dans une partie I., d'éléments de gouvernement d'entreprise (Code de Gouvernement d'Entreprise, Conseil d'administration, Direction Générale, assemblées, rémunérations des dirigeants mandataires sociaux);
- Dans une partie II., des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce rapport a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 février 2010.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'administration.

Sommaire

I. Gouvernement d'entreprise	3
1. Composition du Conseil d'administration.....	3
1.1 Membres du Conseil d'administration.....	3
1.2 Indépendance.....	8
1.3 Droits, information et déontologie des administrateurs.....	9
1.4 Informations complémentaires.....	9
2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration	10
2.1 Règlement Intérieur	10
2.2 Réunions du Conseil en 2009.....	10
2.3 Evaluation du Conseil d'administration	12
2.4 Application du Code AFEP-MEDEF	12
3. Les Comités constitués par le Conseil d'administration.....	13
3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes	13
3.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations.....	14
4. Modalités d'exercice de la Direction Générale.....	16
5. Assemblées	16
6. Rémunérations des mandataires sociaux.....	16
II. Dispositif de contrôle interne mis en place chez Nexans	17
1. Définitions, périmètre, objectifs et limites du contrôle interne.....	17
2. Référentiel de contrôle interne utilisé par Nexans.....	17
3. Organisation générale et description des procédures de contrôle interne mises en place	17
3.1 Acteurs et structures en place : l'organisation du Groupe	17
3.2 Acteurs et structures dédiés au contrôle interne.....	20
3.3 Organisation dans laquelle s'inscrivent l'élaboration et le traitement de	
l'information financière et comptable publiée.....	23
4. Diffusion d'informations en interne	23
5. Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence	
de procédures de gestion des risques	24
5.1 La cartographie des risques	24
5.2. Le suivi des risques majeurs	24
5.3 Le Groupe a mis en place un certain nombre de Comités pour analyser et suivre les	
principaux risques :	24
6. Activités de contrôle	25
6.1 L'établissement des informations financières et comptables.....	26
6.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en	
place par la société	26
6.3 Procédures spécifiques	27
6.4 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place.....	27
7. Activités de surveillance.....	28

I. **Gouvernement d'entreprise**

La présente section a été préparée avec la contribution de représentants de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Financière.

Les recommandations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées en intégralité en décembre 2008 (ci-après le « **Code AFEP-MEDEF** ») constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Les dispositions du Code AFEP-MEDEF faisant l'objet d'une application différenciée par Nexans sont détaillées au paragraphe 2.4 ci-dessous.

1. **Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration était, au 31 décembre 2009, composé de 12 membres, venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et leur expérience dans l'industrie, la banque ou le conseil afin de prodiguer des avis et conseils avisés dans l'intérêt de la Société.

Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans pour tout mandat commencé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2004.

1.1 **Membres du Conseil d'administration**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le mandat de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Gérard Hauser est arrivé à échéance. Conformément à la réorganisation annoncée de la Direction Générale, le Conseil d'administration, dans une délibération du 3 avril 2009, a nommé Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 qui a approuvé les comptes 2008, pour la durée de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2009 était la suivante¹:

Frédéric Vincent

Président-Directeur Général

	55 ans
	8 rue du Général Foy, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	4 836 (dont 1 000 détenues par son épouse)
Nombre de parts de FCPE investi en actions Nexans	3 560 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Première nomination en tant qu'administrateur	10 avril 2008
Nomination en qualité de Président-Directeur Général	3 avril 2009 avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2012

¹ Suite au décès de Jean-Louis Gerondeau fin novembre 2009, lequel était administrateur de la Société depuis le 10 mai 2007 (date de première nomination) et dont le mandat venait à échéance à l'Assemblée prévue de se tenir en 2011 pour statuer sur les comptes 2010.

Expertise/Expérience De 1978 à 1985, il est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Nommé Directeur Général Délégué en 2006, il devient administrateur de Nexans le 10 avril 2008. Il est Président-Directeur Général depuis le 26 mai 2009.

Gianpaolo Caccini
Administrateur

71 ans

Président d'Assovetro, association des producteurs de verre italiens
Via Caradosso n°17, 20123 Milan – Italie

Nombre d'actions détenues 487

Date de première nomination 15 juin 2001

Echéance du mandat d'administrateur AG 2011

Expertise/Expérience Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général de 2000 à 2004. Il est Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italien) depuis 2004.

Jean-Marie Chevalier
Administrateur

68 ans

Professeur de sciences économiques à l'Université de Paris IX
Dauphine
Place du maréchal de Lattre de Tassigny - 75116 Paris

Nombre d'actions détenues 420

Date de première nomination 23 octobre 2003

Echéance du mandat d'administrateur AG 2011

Expertise/Expérience Successivement professeur de Sciences économiques au sein des facultés de Grenoble, Paris XIII Nord puis Paris IX-Dauphine (depuis 1991). Également professeur à l'IEP de Paris (1982- 1990) et à l'ENA (1988-1990). Exerce en parallèle des activités de conseil pour les entreprises, banques, administrations et organisations internationales. Consultant du département Énergie de la Banque mondiale depuis 1984, Directeur au Cambridge Energy Research Associates (CERA) depuis 1997.

Georges Chodron de Courcel
Administrateur

59 ans

Directeur Général Délégué de BNP Paribas
Membre du Comité Exécutif
3 rue d'Antin – 75002 Paris

Nombre d'actions détenues 299

Date de première nomination	15 juin 2001
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.

Jérôme Gallot
Administrateur

	50 ans
	Président de CDC Entreprises 137 rue de l'Université - 75007 Paris
Nombre d'actions détenues	920 (avec son épouse)
Date de première nomination	10 mai 2007
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des Ministres de l'Industrie, des P. et T. et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il est nommé en 2006 Président de CDC Entreprises.

Jacques Garaïalde
Administrateur

	53 ans
	<i>Managing director</i> de Kohlberg Kravis Roberts & Co. Lt. Stirling Square, 7 Carlton Garden Londres SW1Y 5AD – Angleterre
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 juin 2001
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Après Exxon Corporation, rejoint le Boston Consulting Group en 1982 où il devient successivement Consultant, Vice-Président puis Senior Vice-President et Directeur Général des opérations en France et en Belgique (1995-2000). Managing Director Europe du Carlyle Group à Londres de 2000 à 2003, avant de rejoindre le groupe Kohlberg Kravis Roberts & Co en qualité de Managing Director.

Gérard Hauser
Administrateur

68 ans
16 avenue Georges Mandel, 75016 Paris

Nombre d'actions détenues	38 268
Date de première nomination	17 octobre 2000
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2010
Expertise/Expérience	De 1965 à 1975, occupe différents postes à responsabilités au sein du groupe Philips. Rejoint le groupe Pechiney, où il est successivement, de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Pechiney World Trade puis Pechiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-President d'American National Can et membre du Comité Exécutif du groupe. Rejoint Alcatel Câble France en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997. Il a été Président-Directeur Général de Nexans entre 2000 et mai 2009.

Colette Lewiner
Administrateur

	64 ans
	Vice-President, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals Cap Gemini Coeur Défense, Tour a, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris-La Défense Cedex
Nombre d'actions détenues	1600
Date de première nomination	3 juin 2004
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'Université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des « Utilities ». Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi « Energy, Utilities & Chemicals». En 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007.

Guillermo Luksic
Administrateur

	53 ans
	Président du Conseil d'administration de Quinenco Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes Santiago du Chili - Chili
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	10 avril 2008 (avec effet au 30 septembre 2008)
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	Guillermo Luksic a débuté sa carrière au sein du groupe Quinenco en 1975 et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration des sociétés chiliennes Madeco, CCU, CNT Telefónica del Sur et Viña San Pedro Tarapacá. Il est membre du Conseil d'Administration de Embotelladoras Chilenas Unidas et Compañía Pisquera de Chile. Depuis 2001, il a été nommé en tant que membre du Conseil d'Administration de

Banco de Chile. Enfin, en 2005, il a été nommé en tant que membre du Conseil d'Administration de la société minière chilienne Antofagasta plc basée à Londres et développant des investissements importants au Chili au travers de sa filiale Antofagasta Mineral S.A. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le centro de Estudios Públicos. Il est également administrateur de l'Université Finis Terrae University au Chile.

François Polge de Combret
Administrateur

68 ans

Senior advisor de Calyon²
65 rue de Courcelles - 75008 Paris

Nombre d'actions détenues

500

Date de première nomination

15 mai 2006

Echéance du mandat d'administrateur

AG 2010

Expertise/Expérience

Il est successivement conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, puis conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS. Il est nommé Senior Advisor de Calyon le 5 janvier 2010.

Ervin Rosenberg
Administrateur

74 ans

Conseiller du Président du Directoire
Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque
47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Nombre d'actions détenues

500

Date de première nomination

15 juin 2001

Echéance du mandat d'administrateur

AG 2011

Expertise/Expérience

Entré à la BNP en 1965, rejoint la direction des affaires industrielles et des participations (1984), puis la direction des grandes entreprises (1985). Il devient Directeur de la direction des grandes entreprises en 1993 et membre du Comité de Direction Générale de la BNP puis Directeur Central en 1994 avant d'être nommé Directeur Général Adjoint honoraire en 2000. Rejoint la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque en 2000 en qualité de Conseiller du Président du Directoire. Il est également membre du Conseil de Surveillance de 2000 à 2006 puis, en 2006, il devient Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.

² Depuis janvier 2010 (auparavant, UBS Investment Bank).

Nicolas de Tavernost
Administrateur

	59 ans
	Président du Directoire, Groupe M6 89, avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly Cedex
Nombre d'actions détenues	501
Date de première nomination	10 mai 2007
Echéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Chargé de mission au Cabinet du ministre du Commerce extérieur (1974), Secrétaire Général de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie à Zurich (1976), chargé de mission au Cabinet du Secrétaire d'État aux P. et T. et chargé des services grand public à la délégation aux vidéocommunications (Direction Générale des Télécommunications) en 1981. Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux comme Directeur des activités audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire du groupe M6 depuis 2000.

La société Madeco, qui détient environ 9% du capital social de la Société, est représentée par Guillermo Luksic, membre du Conseil d'administration depuis le 30 septembre 2008.

Le Fonds Stratégique d'Investissement, qui détient environ 5% du capital social de la Société, est représentée par Jérôme Gallot, membre du Conseil d'administration depuis le 10 mai 2007.

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

(Voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2009 pour la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009 ainsi que la liste des mandats échus au cours des cinq dernières années).

1.2 Indépendance

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations et des Rémunérations et revue chaque année par le Conseil d'administration avant la publication du rapport annuel.

Le Conseil d'administration a procédé, début 2010, suite à une revue par le Comité des Nominations et des Rémunérations, à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans son Règlement Intérieur, lesquels reprennent les critères d'indépendance définis par le Code AFEP-MEDEF.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Gianpaolo Caccini, Jean-Marie Chevalier, Jérôme Gallot, Jacques Garaïalde, Colette Lewiner, Nicolas de Tavernost et Guillermo Luksic devaient être considérés comme administrateurs indépendants. En ce qui concerne M. Luksic, ce dernier a été considéré indépendant dès lors que la société Madeco, dont il est le Président, détient moins de 10% du capital social et des droits de vote de la Société et ne participe pas au contrôle de la Société, en particulier au regard des règles de limitation des droits de vote prévues par les statuts de la Société. S'agissant par ailleurs de M. Gallot, lequel occupe un poste de direction au sein du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), actionnaire détenant plus de 5% du capital social, il a également été considéré indépendant dès lors que la FSI ne participe pas au contrôle de la Société.

Les autres administrateurs ont été qualifiés par le Conseil d'administration comme non indépendants : Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général ; Gérard Hauser, compte tenu de ses fonctions passées de Président – Directeur Général de Nexans entre 2001 et mai 2009 ; et Georges Chodron de Courcel, François Polge de Combret et Ervin Rosenberg du fait de leurs fonctions au sein, respectivement, de BNP Paribas, d'UBS (et par la suite, Calyon) et de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, des établissements avec lesquels le Groupe entretient des relations d'affaires.

Au 31 décembre 2009, le Conseil était donc composé de 7 administrateurs indépendants sur un total de 12 administrateurs, soit plus de la moitié d'administrateurs indépendants.

1.3 Droits, information et déontologie des administrateurs

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration décrit les principes adoptés concernant les droits, l'information et la déontologie des administrateurs de Nexans.

Les administrateurs doivent détenir le nombre minimum d'actions visé dans les statuts. Le Règlement Intérieur prévoit en outre qu'il est souhaitable que chaque administrateur détienne au moins 500 actions de la Société.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sauf pour ce qui concerne les règles relatives à la prévention du délit d'initié et l'obligation de conservation des dirigeants mandataires sociaux des actions résultant de la levée d'options. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2009 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2009.

1.4 Informations complémentaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et/ou financières (par exemple en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En vertu du contrat d'acquisition conclu avec le groupe Madeco en février 2008, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50% de sa participation initiale au capital de Nexans. Mis à part cet élément et indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

2.1 Règlement Intérieur

Le Conseil d'administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, lequel est remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction et a été modifié par le Conseil du 16 janvier 2009 et mis à jour par le Conseil du 9 février 2010.

Le Règlement Intérieur a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société a déclaré adhérer et dont une copie est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr, rubrique Gouvernement d'entreprise).

Le Règlement Intérieur, mis en ligne sur le site internet de Nexans, couvre en particulier:

- la composition du Conseil d'administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du Conseil (en particulier les cas d'approbation préalable des projets significatifs d'investissements, de restructuration et d'acquisition, fusion, ou cession),
- l'information et la déontologie des administrateurs, et
- les compétences des Comités constitués par le Conseil d'administration.

En outre, le Règlement Intérieur comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

2.2 Réunions du Conseil en 2009

Le Conseil d'administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni 8 fois en 2009 ; la participation moyenne aux séances du Conseil a été de 88% (y compris Jean-Louis Gerondeau, décédé en novembre 2009).

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2009 :

Administrateur³	Nombre de séances
-----------------------------------	--------------------------

³ Il est précisé que Jean-Louis Gerondeau, décédé fin 2009, a participé à 6 des 8 réunions du Conseil en 2009.

Frédéric Vincent <i>Président du Conseil depuis l'AG du 26 mai 2009</i>	8
Gianpaolo Caccini	8
Jean-Marie Chevalier	7
Georges Chodron de Courcel	8
Jérôme Gallot	8
Jacques Garaïalde	7
Gérard Hauser	8
Colette Lewiner	7
Guillermo Luksic	3
François Polge de Combret	8
Ervin Rosenberg	7
Nicolas de Tavernost	7

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2009 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique 2009/2011 (une réunion dédiée à ce sujet) - Revue de projets de croissance externe et de restructurations (5 réunions)
Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> - Budget 2009 - Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2008 et du premier semestre 2009 après audition des commissaires aux comptes et du compte-rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes - 7 présentations en 2009 sur l'évolution de l'activité, la situation financière et/ou l'état de l'endettement financier net de la Société et du Groupe et comptes-rendus du Président du Comité d'Audit et des Comptes sur les sujets examinés par le Comité
Direction générale et rémunérations :	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination de Frédéric Vincent en tant que P-DG - Rémunération des mandataires sociaux, indemnités de départ et objectifs qualitatifs applicables au dirigeant mandataire social - Objectifs quantitatifs 2009 déterminant la rémunération variable des cadres-dirigeants du Groupe
Gouvernement d'entreprise et contrôle interne :	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'indépendance des administrateurs - Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'administration - Modalités de répartition des jetons de présence - Rapport d'activité de l'Audit Interne et cartographie des risques du Groupe
Opérations financières :	<ul style="list-style-type: none"> - Emission d'OCEANE 4% 2016
Autres sujets :	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et adoption des rapports légaux

2.3 Evaluation du Conseil d'administration

Depuis 2003 a été mise en place une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration.

L'évaluation du Conseil est effectuée chaque année sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles est préparée par le Comité des Nominations et des Rémunérations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Une évaluation formalisée sur la base d'entretiens individuels a été menée en 2006 avec l'aide du cabinet de consultants spécialisés Spencer Stuart. Les années suivantes (2007 et 2008), l'évaluation a été à nouveau menée sur la base d'un questionnaire transmis aux administrateurs, lequel a été adapté pour tenir compte des améliorations apportées par Spencer Stuart.

Le Conseil d'administration du 16 janvier 2009 a constaté que les administrateurs ont formulé une appréciation positive sur l'organisation des travaux du Conseil et la pertinence des sujets traités en 2008. Comme suite à cette évaluation, les deux améliorations décidées consistent (1) à prévoir que le Président du Comité d'Audit et des Comptes fera un exposé sur toutes les réunions du Comité d'Audit et des Comptes soit au moment de l'exposé sur la réunion du Comité relative à l'arrêté des comptes, soit à la suite de chaque réunion du Comité et (2) à encourager les administrateurs à proposer des sujets de réflexion au Conseil.

Fin 2009, une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration a été conduite par le biais du cabinet de consultants spécialisés Egon Zehnder. Le compte-rendu de cette évaluation, globalement positive, a été présenté à la réunion du Conseil du 9 février 2010.

2.4 Application du Code AFEP-MEDEF

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, il est précisé que les trois recommandations suivantes du Code AFEP-MEDEF font l'objet d'une application différenciée par Nexans :

1. Echelonnement de la durée des mandats des administrateurs (§12 Code AFEP-MEDEF)

Il existe un échelonnement partiel des mandats des administrateurs de Nexans, étant néanmoins précisé que 7 mandats sur 12 arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2. Adoption d'un Règlement par le Comité d'Audit et des Comptes (§14.3 du Code AFEP-MEDEF)

Le Comité d'Audit et des Comptes n'a pas adopté de Règlement, néanmoins, le Comité est régi par les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil. La Société considère que cette pratique est conforme aux règles de bonne gouvernance et à l'esprit du Code AFEP-MEDEF.

3. Adoption d'un Règlement par le Comité des Nominations et des Rémunérations (§16.2 du Code AFEP-MEDEF)

Le Comité des Nominations et des Rémunérations n'a pas adopté de Règlement, néanmoins, le Comité est régi par les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil. La Société considère que cette pratique est conforme aux règles de bonne gouvernance et à l'esprit du Code AFEP-MEDEF.

3. Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités.

3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes était composé durant l'exercice 2009 (à l'exception de la dernière réunion du Comité⁴) de trois membres, administrateurs non dirigeants :

Georges Chodron de Courcel	Président	Non indépendant
Jérôme Gallot	Membre	Indépendant
Jean-Louis Gerondeau	Membre	Indépendant

Deux membres du Comité présentent des compétences particulières en matière financière : Georges Chodron de Courcel compte tenu de ses responsabilités de Directeur Général délégué de BNP Paribas, et Jérôme Gallot compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, les diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupé notamment dans l'Administration des Finances et du Budget et ses fonctions actuelles de Président de CDC Entreprises du groupe Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'administration et a pour mission générale d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables.

Conformément aux dispositions légales et au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- Il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et
- Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, aux procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques, aux travaux de l'Audit Interne et à la sélection des Commissaires aux Comptes,
- définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et

⁴ Suite au décès de Jean-Louis Gerondeau fin novembre 2009, la dernière réunion du Comité en décembre s'est exceptionnellement tenue avec deux administrateurs. Le Conseil du 13 janvier 2010 a procédé à la nomination de Jacques Garaïalde, administrateur indépendant, en remplacement de M. Gerondeau.

- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni 6 fois, en présence notamment du Directeur Général Adjoint Administration et Finance, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes, avec un taux moyen de participation des membres à l'ensemble des Comités de plus de 66,5%.

Participation au Comité d'Audit et des Comptes en 2009 :

Administrateur	Nombre de séances
Georges Chodron de Courcel	6
Jérôme Gallot	6
Jean-Louis Gerondeau	3

En 2009, le Comité s'est notamment réuni sur les points suivants :

Information financière	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation détaillée des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière et revue des provisions - Audition des Commissaires aux Comptes sur leurs interventions - Présentation par le Directeur de la consolidation des travaux d'affectation des goodwill Madeco et Intercond - Comptabilisation d'un projet de titrisation de créances présenté par le Directeur du Financement
Contrôle interne et gestion des risques :	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du rapport d'activité semestriel et annuel concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2008-2009 et suivi des actions engagées - Suivi du processus d'identification et des outils de gestion des risques. A cette occasion, le Directeur de l'Audit Interne et le Directeur de la Gestion des Risques ont présenté la méthode de la cartographie des risques et le livret sur les principaux contrôles internes chez Nexans publié par la Direction de l'Audit Interne en 2009.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux Comptes

3.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois membres, administrateurs non dirigeants :

Jérôme Gallot	Président	Indépendant
Gianpaolo Caccini	Membre	Indépendant
François Polge de Combret	Membre	Non indépendant

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations et des Rémunérations :

- soumet des propositions au Conseil sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, et
- formule la politique concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni 4 fois avec un taux de participation des membres de 100% à toutes les réunions.

Participation au Comité des Nominations et des Rémunérations en 2009 :

Administrateur	Nombre de séances
Jérôme Gallot	4
Gianpaolo Caccini	4
François Polge de Combret	4

Il s'est en particulier prononcé sur les sujets suivants :

Administrateurs	- Examen de l'indépendance des administrateurs
Rémunérations	- Part variable de la rémunération de Frédéric Vincent et de Gérard Hauser pour l'exercice 2008 et examen des règles de calcul (objectifs Groupe et individuels) de la partie variable de la rémunération du P-DG et du DG Délégué pour l'exercice 2009 - Rémunération 2009 de Frédéric Vincent en tant que DG Délégué et en tant que P-DG (à partir de juin 2009) - Dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF adoptées par Nexans en 2008, examen des indemnités de départ de Frédéric Vincent, proposition au Conseil d'une indemnité liée à la fin du mandat de P-DG et d'une indemnité de non-concurrence - Rémunération 2009 de Gérard Hauser en tant que P-DG - Modalités de paiement du Plan d'Intéressement à Long Terme (PILT) associé au plan d'options n°8
Autres	- Politique de stock options et d'association des salariés aux performances de l'entreprise - Etude d'un plan d'actionnariat salarié

4. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-25-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration, dans sa délibération du 3 avril 2009, a décidé de nommer Frédéric Vincent Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société. Frédéric Vincent a succédé à Gérard Hauser dans ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 26 mai 2009 afin de statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Ce mode de direction, qui est celui adopté par la Société depuis son introduction en bourse en 2001, est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration (mis à jour au regard du Code AFEP-MEDEF) offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

En dehors des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'administration, tel que prévu par le Règlement Intérieur (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros) ou des limitations légales, le Conseil d'administration n'a apporté aucune restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général. De même, il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs.

5. Assemblées

Les assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en assemblée générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans (www.nexans.com, rubrique Gouvernement d'entreprise).

6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont les douze membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2009. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social de Nexans au 31 décembre 2009.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits au paragraphe 7.3 du Rapport de Gestion 2009 (Rémunérations des Mandataires Sociaux). Le Règlement Intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les détails relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation des fonctions décidés par le Conseil en 2009 ont été publiés sur le site internet de la Société conformément aux dispositions légales, aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur de la Société.

II. Dispositif de contrôle interne mis en place chez Nexans

La présente section a été préparée avec la contribution de représentants de la Direction de l'Audit Interne, de la Direction Financière et de la Direction de la Gestion des Risques.

1. Définitions, périmètre, objectifs et limites du contrôle interne

Pour Nexans, le contrôle interne consiste en la mise en œuvre au niveau du périmètre de consolidation d'un ensemble de règles et de procédures permettant d'assurer avec une assurance raisonnable la sauvegarde des actifs, le caractère adéquat des engagements pris et la conformité des objectifs aux lois et règlements en vigueur et aux orientations et objectifs définis par le Groupe.

Nexans a une approche pragmatique du contrôle interne, lequel est conçu en considération des spécificités des métiers et de l'activité du Groupe et est basé sur une approche par les risques identifiés, propres à l'activité. Le contrôle interne est conçu par Nexans pour être adapté à la gestion de ses risques potentiels.

Les procédures en vigueur au sein du Groupe Nexans, qu'elles soient relatives à l'information financière ou non, ont été conçues de manière centralisée au niveau de la société holding, tête du Groupe. Ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité avec un reporting périodique à la Direction fonctionnelle responsable, un suivi et un contrôle.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur et de fraude sont totalement éliminés ou maîtrisés.

2. Référentiel de contrôle interne utilisé par Nexans

Suite à la publication par l'Autorité des Marchés Financiers fin janvier 2007 de son Cadre de référence pour le Contrôle Interne, des travaux ont été lancés au sein de Nexans dès 2007 pour préparer une convergence progressive du référentiel Nexans avec celui préconisé par l'AMF. Au cours de l'année 2008, le manuel des principes comptables et du contrôle interne a été profondément remanié et mis à jour afin d'intégrer les recommandations du Cadre de Référence de l'AMF. Il a été mis en ligne sur l'intranet du Groupe fin 2008 et a donc été pleinement opérationnel en 2009.

Par ailleurs, un livret reprenant les principaux contrôles internes à mettre en œuvre au sein des unités pour être en conformité avec ce Cadre de Référence a été publié en avril 2009 par la Direction de l'Audit Interne et déployé au sein du Groupe.

3. Organisation générale et description des procédures de contrôle interne mises en place

Nexans a mis en place en son sein une organisation permettant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures et systèmes appropriés.

3.1 Acteurs et structures en place : l'organisation du Groupe

En avril 2009, Frédéric Vincent a été nommé Président-Directeur Général avec effet au 26 mai 2009 en remplacement de Gérard Hauser, Président-Directeur Général jusqu'à cette date. Le

principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général a été maintenu au motif d'une plus grande réactivité.

En juin 2009, un **Comité de Direction** a été créé avec pour mission générale de gérer le Groupe, de définir et piloter sa stratégie. Plus spécifiquement il :

- Définit la politique industrielle, la politique commerciale des segments de marchés ainsi que la politique de développement. Il s'assure de leur bonne exécution.
- Supervise les différentes zones géographiques.

Ce Comité de direction est présidé par Frédéric Vincent et est composé des trois Directeurs Généraux Adjoints auxquels les différents départements qui composaient la Direction des Opérations Stratégiques ont été rattachés.

- Un Directeur Général Adjoint Administration et Finance auquel sont rattachées les Directions Achats et Systèmes d'Information en complément des différentes Directions qui composent la Direction financière, ainsi que la Direction de l'Audit. Dans un souci de bonne gouvernance, cette dernière est rattachée fonctionnellement au Président Directeur Général.
- Un Directeur Général Adjoint qui a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique commerciale et d'innovation : lui sont rattachés à ce titre les Directions des Marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment, la Direction « Key Accounts Managers » et la Direction Technique. Par ailleurs, les Zones Moyen-Orient/Russie/Afrique, Asie/Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud lui rendent compte.
- Un Directeur Général Adjoint, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique industrielle. La Direction Industrielle et de la Logistique lui rendent compte. Il a la responsabilité de la Zone Europe.

Les Directions de la Communication, des Ressources Humaines et Juridique sont rattachées au Président-Directeur Général. Le Directeur Juridique a été nommé Secrétaire Général afin de mieux refléter l'étendue de ses responsabilités notamment dans ses aspects Risques et Corporate Governance, qui revêtent une importance critique aujourd'hui.

Le **Comité Exécutif** présidé par Frédéric Vincent, constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il associe :

- Les membres du Comité de Direction,
- Les Directeurs de Zones,
- Les Directions des Départements qui rendent compte directement au Président.

D'autres Comités sont également mis en œuvre au sein de cette organisation :

- Un Comité « Ventes, Marketing Innovation » présidé par un des Directeur Généraux Adjoints constitue le groupe de travail servant à la définition et au suivi de la mise en œuvre des politiques produits et commerciale ainsi que l'innovation. En sont membres :
 - Les Directeurs marketing et ventes des Zones,
 - Les Directeurs des Marchés Infrastructures, Industrie et Bâtiment,
 - Le Responsable de la gestion et du suivi des *Key Account Managers*,
 - Le Responsable de la Communication Marketing,

- Le Directeur Technique
- Un Comité Industriel que préside un des Directeur Généraux Adjointes constitue le groupe de travail servant à la définition et au suivi de la bonne marche de la politique industrielle. En sont membres le Directeur Industriel, le Directeur Logistique et d'autres experts industriels.
- Un « Comité des Fusions et Acquisitions » présidé par le Président-Directeur Général.
- Un « Comité des Carrières » présidé par le Président-Directeur Général pour le suivi des carrières des principaux cadres du Groupe.
- Un « Comité CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable) », créé en 2009 et présidé par le Président-Directeur Général. Deux comités experts, le comité Gouvernance & Social et le comité Environnement & Produits, pilotent et coordonnent les projets.

Les pays sont responsables des résultats opérationnels de leurs entités juridiques ou usines : la performance est suivie principalement par ligne de produits au travers d'un reporting financier mensuel complet examinés dans le cadre de « Business Review » se tenant en présence des membres du Comité de Direction.

Depuis juin 2009, les pays sont désormais regroupés en **sept zones géographiques** (zone Europe de l'Ouest, zone Europe Centrale, zone Europe du Nord, zone Amérique du Nord, zone Amérique du Sud, zone Asie/Pacifique et zone Moyen Orient Russie Afrique). Il existe également deux business groups rattachés au Comité de Direction (business group haute tension terrestre et business group haute tension sous-marine).

Des **directions fonctionnelles** au niveau du Groupe introduisent le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

- **La Direction des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment**: une organisation spécifique à chacun des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment a été mise en place depuis début 2007 pour assurer une meilleure coordination de l'offre produit.
- **La Direction Industrielle** assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux process et outils et procédés de fabrication. Elle propose à la Direction du Groupe, une politique de prévention des risques industriels et des risques environnementaux. Elle établit le manuel environnement du Groupe validé par le Comité Exécutif et contrôle son application avec l'assistance d'un prestataire externe spécialisé.
- **La Direction Technique** pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.
- **La Direction des Systèmes d'information** définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Conscient de l'importance des systèmes d'information dans la compétitivité de Nexans, un Comité directeur a été créé au niveau

du Groupe afin d'aider le Comité Exécutif dans ses décisions concernant les priorités budgétaires et la stratégie en la matière.

- **La Direction des Achats** a pour mission d'assurer la fourniture des matières, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et ce de manière fiable, compétitive, et dans les délais requis, de façon à satisfaire les besoins et à améliorer le service aux clients. Les Achats sont une fonction stratégique et jouent un rôle important pour optimiser coûts, qualité, technologie et délais. Les responsabilités de la Direction Achats du groupe regroupent la recherche de fournisseurs, la négociation, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des fournisseurs. Ces responsabilités sont déléguées dans les pays, avec le souci d'obtenir toutes les synergies possibles grâce à la taille et à l'implantation du groupe, dans un esprit de transparence et de coopération. Le département Achats coordonne ses actions avec l'ensemble des autres départements de Nexans, et soutient leurs efforts dans la recherche d'une meilleure performance au meilleur coût. La Direction Achats groupe contrôle le fonctionnement de l'ensemble des achats du groupe, il définit et contrôle l'application des procédures et méthodologies achats au sein du Groupe aux fins d'une optimisation en terme de coûts, qualité, temps et technologie.
- **La Direction des Ressources Humaines** a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe : établissement de politiques communes, gestion de carrière des Top Managers internationaux (recrutements, évolutions de carrières, plans de succession) et de l'expatriation, programmes internationaux de formation et politiques de rémunération des Top Managers. Elle gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines.
- **La Direction de la Communication** gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux media en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.
- **La Direction Financière du Groupe (Cf. § 3.3 ci-après)**

Enfin, le **Conseil d'administration** participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes-rendus des Comités en place tels qu'exposés ci-après.

3.2 Acteurs et structures dédiés au contrôle interne

a) Le Comité d'Audit et des Comptes

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi, le Conseil d'administration et le Règlement Intérieur, telles que rappelées ci-avant (voir paragraphe 3.1 de la partie I. du présent rapport relative au gouvernement d'entreprise), le Comité d'Audit et des Comptes intervient dans la surveillance de la mise en œuvre des processus de contrôle interne, l'exercice de ce contrôle et le suivi du contrôle des procédures existantes. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions de l'année écoulée lui sont présentées.

b) La Direction de l'Audit Interne

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2002 et a été, dès juillet 2005, l'une des premières Directions de l'Audit Interne à avoir été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du

Contrôle Interne (IFACI). Cette certification a été reconfirmée par l'IFACI en juillet 2009.

Placée sous la responsabilité de la Direction Financière, la Direction de l'Audit Interne rend compte fonctionnellement au Président-Directeur Général. Ses travaux sont contrôlés par le Comité d'Audit et des Comptes.

Elle aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité dont elle assure le suivi.

Une charte d'audit, approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes, a été mise en place. Elle précise les missions de la Direction de l'Audit Interne.

Celle-ci a en particulier pour missions permanentes, tant dans les domaines financiers et administratifs que dans les domaines opérationnels de :

- procéder à une identification, une analyse et une mesure des risques,
- s'assurer de l'existence et du fonctionnement du contrôle interne et veiller au respect des procédures,
- procéder à des contrôles financiers internes,
- mettre en œuvre les audits opérationnels en liaison avec les directions concernées,
- proposer des actions correctrices et des modalités de mise en œuvre,
- identifier et promouvoir les « meilleures pratiques ».

Dans ce but, elle réalise des audits dont l'objectif est de contrôler et de s'assurer que les moyens mis en place sont appropriés pour faire face aux risques potentiels.

A partir de la cartographie des risques (dont le processus est décrit au § 5.1 ci-après) et en étroite liaison avec le Direction des Risques, un plan d'audit pluri-annuel a été élaboré visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de 4 à 5 ans et qui couvre des domaines aussi variés que :

- Trésorerie et risques de change
- Risque de couverture des métaux non ferreux
- Processus achats
- Processus stocks
- Processus ventes
- Gestion des grands projets clés en main
- Juridique, assurances, sécurité et environnement
- Systèmes d'information
- Ressources humaines...

Chaque année, ce plan d'audit est actualisé et revu par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Comptes.

A l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel et systématique par la Direction de l'Audit Interne. Chaque rapport est remis au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjoints, au(x) membre(s) du Comité Exécutif concerné(s), au Directeur de la Gestion des Risques, ainsi qu'aux entités auditées et au(x) responsable(s) fonctionnel(s) concerné(s).

Parallèlement, un rapport portant sur les travaux réalisés est présenté par la Direction de l'Audit Interne deux fois par an au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et des Comptes et une fois par an au Conseil d'administration.

Aux cours de l'exercice 2009, des audits de conformité ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment dans le domaine des achats, de la mise en œuvre de plans de restructuration et du suivi des investissements en liaison avec le Direction Industrielle.

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne réalise également des missions d'auto-évaluation. Des questionnaires sont préparés avec les fonctions Corporate concernées et envoyés à l'ensemble des entités, permettant d'avoir ainsi une vue d'ensemble de l'état de maturité d'un processus au sein du Groupe. Ont ainsi été réalisés récemment des auto-évaluations dans le domaine de la Gouvernance, de la sécurité physique dans les usines, du respect des règles Groupe en matière contractuelle, ...

c) La Direction de la Gestion des Risques

Cette direction rend compte au Secrétaire Général / Directeur Juridique, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du Groupe.

La fonction a été étendue et précisée depuis 2009. Elle comprend, outre la gestion des risques, le suivi des assurances, la fonction CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable), ainsi que la coordination des opérations de cessions immobilières.

La Direction de la Gestion des Risques a pour mission :

- de proposer une stratégie de maîtrise des risques opérationnels, commerciaux, industriels et financiers par une optimisation entre :
 - les couvertures d'assurances, décrites dans le paragraphe 6.5 du Rapport de Gestion 2009 (Assurances),
 - les moyens de prévention ou autres mesures, et
 - l'acceptation de la prise de certains risques,
- de proposer et suivre la mise en place des mesures autres que l'assurance pour la prévention ou maîtrise des risques, en particulier de proposer ou de valider la nomination de gestionnaires de risques au niveau d'une autre fonction Corporate, d'une zone, de certains pays ou d'une activité spécifique qui nécessitent une allocation de ressources dédiée permanente ou temporaire pour développer ou garantir une maîtrise des risques en conformité avec les directives du Groupe,
- de suivre l'évolution des standards et des pratiques, de proposer et de coordonner des plans de progrès dans le domaine du développement durable et de participer au suivi et à la fiabilisation des indicateurs sociaux et environnementaux (indicateurs dits de développement durable) avec les directions concernées (principalement la Direction des Ressources Humaines et la Direction Industrielle). Elle assure le secrétariat du Comité CSR – *Corporate Social Responsibility* (Développement Durable), créé en 2009.

L'étendue des domaines couverts implique une collaboration étroite avec les directions fonctionnelles, les directions opérationnelles ainsi que les entités légales du Groupe pour

définir et mettre en place les solutions économiquement acceptables pour Nexans dans le cadre des directives définies au niveau du Groupe.

Les priorités d'actions dans le domaine de la Gestion des Risques sont établies chaque année par le Directeur de la Gestion des Risques avec le Comité de Direction et les directeurs de zone. Ces priorités résultent de l'examen de la cartographie des risques établie tous les deux ans au niveau Groupe par la Direction de l'Audit Interne et du niveau de maîtrise des risques principaux qui est évalué dans un rapport annuel établi sur chacun de ces risques. Ce rapport annuel des risques principaux rassemble les évaluations faites par des groupes de travail dont l'objet (l'étude d'un risque spécifique) et la composition sont définis par les directions concernées et la Direction de la Gestion des Risques.

Dans le cadre de l'amélioration de la maîtrise des risques, la Direction de la Gestion des Risques est en charge de déployer l'outil de cartographie des risques au niveau des pays et *business groups* et de veiller ensuite à une implantation et une utilisation efficace de l'outil dans chaque pays et *business group*.

Cette cartographie permet une meilleure allocation des ressources et une planification des actions pour réduire les risques les plus critiques susceptibles d'affecter la profitabilité de Nexans.

3.3 Organisation dans laquelle s'inscrivent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée

La Direction Financière Centrale, qui regroupe sept Directions fonctionnelles :

- la Direction du Contrôle de gestion,
- la Direction de la Consolidation,
- la Direction de la Trésorerie,
- la Direction de la Gestion des métaux non ferreux,
- la Direction de l'Audit Interne,
- la Direction Fiscale,
- la Direction des Opérations Financières (qui elle-même regroupe la Direction des fusions et acquisitions et la Direction de la communication financière).

L'ensemble de ces Directions rend compte au Directeur Général Adjoint en charge des Finances, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général.

De plus, dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Centrale.

Ainsi, une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières sont assurées.

4. Diffusion d'informations en interne

Le Groupe a mis en place un système de reporting mensuel qui couvre l'ensemble des activités des entités opérationnelles (informations commerciales, comptables et financières, industrielles, environnementales,...) permettant aux directions opérationnelles et fonctionnelles de disposer d'informations pertinentes et fiables dans des délais opportuns pour exercer leurs responsabilités.

5. Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

5.1 La cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée tous les deux ans par la Direction de l'Audit Interne avec pour objectifs l'identification des risques et zones de risques incluant tous les risques identifiés par le management et les préoccupations de celui-ci en matière de contrôle, et leur évaluation en termes d'impact sur la situation financière du groupe Nexans. Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe.

L'identification des risques a été menée à nouveau en 2009 sur une base déclarative au travers d'entretiens conduits auprès des membres du Comité Exécutif, des responsables de fonctions centrales, de responsables de lignes de produits et responsables de pays.

L'évaluation des risques a été appréciée en considération de la probabilité de fréquence de survenance du risque identifié et de la gravité des conséquences pouvant en résulter. Les résultats de cette cartographie ont été présentés au Comité Exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'administration.

En 2009, une double démarche a été renforcée par la Direction de la Gestion des Risques :

- La première, thématique, sur les risques majeurs du Groupe, décrite dans le paragraphe 5.2 ci-après ;
- La seconde, géographique, par le déploiement de l'outil de cartographie dans les pays, avec une forte implication du management local.

5.2. Le suivi des risques majeurs

En 2009 ont été poursuivis les ateliers regroupant des opérationnels et des membres des Directions fonctionnelles pour travailler sur les principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques et exposés à la section 6 du Rapport de Gestion 2009 (Facteurs de Risque). L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction de la Gestion des Risques, est de proposer des solutions pour remédier à ces risques ou en limiter l'impact.

Par ailleurs, une procédure de gestion de crise a été définie et mise en place. Elle a donné lieu à un exercice de simulation de crise en 2009.

5.3 Le Groupe a mis en place un certain nombre de Comités pour analyser et suivre les principaux risques :

- Le Comité de révélation des risques (ou « disclosure committee »)

Ce Comité est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur du contrôle de gestion, du Directeur de la consolidation, de la Responsable droit des sociétés et droit boursier, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Gestion des Risques, du Directeur Fiscal et des Contrôleurs de zones.

L'objectif de ce Comité est de recenser l'ensemble des risques de toute nature qu'encourent les filiales, d'apprécier leur matérialité, et de s'assurer de leur traduction appropriée dans les comptes et/ou leur divulgation dans les différents rapports externes.

Ses attributions à ce titre sont en particulier les suivantes :

- identifier et apprécier toute l'information non financière significative,
 - définir un questionnaire destiné aux filiales et visant à identifier l'existence des risques et évaluer les moyens mis en place pour la remontée de l'information,
 - compiler les informations significatives, et notamment recenser les cas de fraude survenus dans les entités, et
 - identifier et définir les sujets/thèmes qui mériteraient une intervention de l'équipe d'audit interne afin de mesurer ou d'améliorer la fiabilité des procédures en place et des informations remontées.
- Par ailleurs, toutes les offres commerciales supérieures à 25 millions d'euros sont examinées pour revue des termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) par le **Comité Groupe de revue des offres contractuelles**. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint et du Directeur de la zone concernée, du Directeur de la Trésorerie, du Contrôleur de la zone, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur de la Gestion des Risques et du ou des responsable(s) opérationnel(s) que le Directeur de la zone aura désigné(s).

Les offres commerciales dont les montants sont compris entre 5 et 25 millions d'euros (qui constituent la plus grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Président-Directeur Général.

- Il existe également un **Comité des Fusions et Acquisitions** créé pour examiner et approuver tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité), et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur Fiscal, du Directeur des Opérations Financières, du Directeur des Fusions et Acquisitions, du Directeur Général Adjoint et des Directeurs de zones concernés.
- Le **Comité CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable)**, présidé par le Président-Directeur Général et assisté par deux Comités experts (Gouvernance & Social et Environnement & Produits), suit les risques liés à ses domaines d'intervention. Notamment le programme d'amélioration continue des sites de production relatif à la protection de l'environnement est piloté par le comité expert Environnement & Produits, qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. (Voir paragraphe 9.1 du Rapport de Gestion 2009 pour une description de l'organisation développement durable et du Comité CSR).

Enfin, une procédure de Gestion de Crise, avec une cellule *ad hoc*, a été mise en place.

6. Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

6.1 L'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du groupe est organisé autour du système Hyperion.

La décomposition par métier et ligne de produit est un sous-produit des comptes des unités légales. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation par destination pour l'unité et pour les lignes de produit qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

A partir du Plan à Moyen Terme (3 ans) du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de produit. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Comité de Direction du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté au Conseil d'administration. Il fait l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de produit dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business review » en le comparant au budget et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zone et par ligne de produit sont analysés avec le Comité de Direction du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés est réalisé chaque trimestre avec pour l'arrêté de fin d'année une procédure spécifique (« Comités Bilan ») à laquelle participent les Directions des pays et dans le cadre de laquelle sont définies les grandes options de l'arrêté de clôture.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les directeurs généraux et directeurs financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises au Corporate.

6.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en place par la société

Plus de soixante-dix procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures

traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risques identifiés et propres à l'activité de Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux relevant du contrôle de la Direction de la Trésorerie et de la gestion des métaux non ferreux avec un reporting périodique à la Direction Financière Centrale.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

6.3 Procédures spécifiques

- Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non-ferreux

Compte tenu de l'importance des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place une procédure particulière pour la gestion des métaux non-ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Les règles de base sont les suivantes :

- le principe est la couverture systématique du risque de cours et de structure à sa naissance, et
- ce principe s'applique dans chaque entité légale pour lesquelles des limites de position sont fixées. Ces limites sont revues régulièrement en fonction de l'évolution de l'activité de chaque unité. Le contrôle de leur respect fait partie des missions de l'audit interne,

Les risques sont identifiés au niveau des filiales opérationnelles et leur couverture est faite soit par des achats ou des ventes physiques de métal, soit par des achats ou des ventes sur les bourses de métaux. L'accès aux bourses de métaux de Londres (LME) et de New York (COMEX) est centralisé au niveau de l'équipe rattachée à la Direction des la Gestion des Métaux non ferreux pour toutes les filiales sauf pour Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande pour des raisons pratiques et pour les filiales chinoises qui interviennent sur la bourse de métaux de Shanghai (SHFE) pour des raisons de législation locale.

- Une trésorerie centralisée

Nexans a mis en place une gestion centralisée pour les principales filiales de l'ensemble de ses flux financiers organisée autour :

- d'un cash pooling international,
- d'une centralisation des engagements bancaires,
- d'une centralisation de la gestion du risque de change.

6.4 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place

Elles sont au nombre d'une soixantaine. Elles couvrent en particulier les domaines suivants :

- éthique : le Groupe a mise à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires, qui fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des

Nations Unies. Un programme de déploiement et de sensibilisation à l'éthique a été conduit en 2009.

- ressources humaines : une procédure est appliquée en matière de sécurité des personnes dans les zones géographiques à risques
- communication
- achats
- systèmes d'information
- qualité
- propriété intellectuelle
- assurances
- juridique
- industrie et l'environnement : il est à noter qu'il existe une charte concernant la maîtrise des risques industriels qui couvre la sécurité des biens, la prévention et la sécurité des personnes, la sécurité et l'environnement. Les objectifs de cette charte sont les suivants :
 - identifier et quantifier les risques auxquels Nexans est exposé,
 - définir les priorités, puis préconiser des mesures de prévention et de contrôle pour diminuer la fréquence et l'amplitude de ces risques,
 - organiser le programme d'assurances en conséquence,
 - organiser les plans de gestion de crise.

La mise en place du dispositif est assurée par la Direction Industrielle en liaison avec la Direction Financière, le Directeur de la Gestion des Risques et la Direction Juridique pour ce qui concerne les assurances. Des échanges actifs ont lieu entre les services centraux et les responsables désignés aux différents niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne l'environnement, la politique du Groupe en la matière et les procédures en place sont décrites dans le Rapport de Gestion du Conseil d'administration.

7. Activités de surveillance

La surveillance du dispositif du contrôle interne est exercée, d'une part, par le Conseil d'administration au travers notamment de son Comité d'Audit et des Comptes (voir paragraphe 3.1 de la partie I. Gouvernement d'Entreprise et paragraphe 3.2 ci-avant : Acteurs et structures dédiés au contrôle interne) qui s'assure notamment de sa pertinence et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

D'autre part, le Comité de Direction exerce son activité de surveillance du dispositif au travers de revues mensuelles des activités du Groupe, incluant des indicateurs sur la bonne marche des opérations et une revue des principaux risques.

La Direction de l'Audit Interne participe également à cette surveillance au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le 9 février 2010,

Frédéric Vincent
Président-Directeur Général